

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR16.03PR  
concernant  
concernant l'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre  
de collecte de sous-produits animaux d'Yverdon-les-Bains et région**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains.

Elle était composée de Mesdames Christiane LAYAZ-ROCHAT, Pierrette ROULET-GRIN, Emilienne WAGNIÈRE et de Messieurs Philippe GRUET, Thomas JENNI, Walter MÜLLER et du soussigné, désigné rapporteur. Madame Elisabeth DESCAMPS était excusée.

Nous remercions M. Marc-André BURKHARD, municipal au Service des travaux, Monsieur Etienne ROY, préfet du district du Jura-Nord vaudois ainsi que M. Giovanni PEDUTO, vétérinaire cantonal, pour leur présence et leurs différentes explications.

C'est en 1852 que les communes des anciens districts de Grandson et Yverdon ont acquis le site actuel sur lequel se trouvent les installations du clos d'équarrissage. Dans les années 1970, des statuts pour l'association intercommunale ont été rédigés mais n'ont jamais été signés. Actuellement, ces installations nécessitent une mise en conformité sinon elles devront être fermées. Le problème est que cette association intercommunale n'existe pas juridiquement et qu'il faut impérativement et prioritairement la doter de statuts. Le rôle de la commission était de se prononcer préalablement sur les nouveaux statuts proposés.

Même si le rôle de la commission était axé sur les statuts, de nombreuses et intéressantes questions nous ont permis de prendre connaissance du fonctionnement général de ces installations.

Actuellement le canton dispose de 10 points de collecte pour les déchets carnés et le site yverdonnois reste nécessaire dans le dispositif actuel. Les différents produits sont stockés dans des installations frigorifiques avant d'être acheminés en suisse-allemande pour être transformés en farine. Cette farine est ensuite brûlée dans des cimenteries.

La question de la localisation du site a également été discutée. Certains commissaires pensent que les installations seraient mieux à proximité de la STRID. Il nous a été expliqué que cela n'était pas possible pour des raisons sanitaires et que le site actuel convenait mieux. Par contre, un partenariat est envisagé pour l'exploitation.

Nous avons ensuite passé en revue les différents articles et globalement la commission n'a pas eu d'objection particulière. Il faut toutefois relever que les représentants présents nous ont clairement expliqué que ces statuts avaient été acceptés par toutes les autres communes et qu'un refus par Yverdon remettrait en cause des mois de travail.

**Conclusions :**

La commission a un peu le sentiment d'être mise devant le fait accompli et de n'avoir pour seule option que d'accepter les statuts présentés. Ceux-ci ont été rédigés par un groupe de syndics, aidés du préfet et de la HEIG-VD.

Pour ces différentes raisons, la commission a accepté ces statuts à l'unanimité et vous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du présent préavis, tel que présenté par la Municipalité.

le rapporteur :



Stéphane BALET

22 février 2016